

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241218-d-2424-37-AU
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Attribution du marché de travaux pour la création de deux cours de padel sur la base de loisirs René Chollet

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus.

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée pour l'attribution du marché de travaux concernant la création de deux cours de padel sur la base de loisirs René Chollet, conformément à l'application du code de la commande publique

Considérant, qu'après une analyse des offres reçues, il apparaît que l'entreprise POLYTAN SAS, dont le siège se situe au 4, rue Hector Servadac – Pôle Jules Verne – CS 69008 à Glisy 80440, consent les meilleures conditions pour réaliser ces travaux,

DECIDE

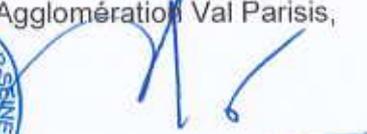
DE SIGNER un marché public de travaux ayant pour objet la création de deux cours de padel sur la base de loisirs René Chollet, avec l'entreprise POLYTAN SAS, dont le siège se situe au 4, rue Hector Servadac – Pôle Jules Verne – CS 69008 à Glisy 80440. La prise d'effet du marché est fixée au 18 décembre 2024, pour une durée allant jusqu'à l'achèvement des travaux prévu 4 mois après la signature de l'ordre de service.

Le montant du marché est de 202 898.91 € HT soit 243 478.69 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT